 Invoquer pour celui qui agit en bien.

1192- ⏪Usâma Ibn Zayd (رضي الله عنه) rapporte que le Messager d’Allah (ﷺ) a dit : « ***Celui envers qui on agit en bien et dit : « Qu’Allah te récompense par un bien [meilleur encore] (جَزَاكَ اللّهُ خَيْراً) », aura amplement exprimé ses remerciements*** ».⏩

[Rapporté par Tirmidhî n• 2035 authentifié par Cheikh Al-Albânî]

ENSEIGNEMENTS DU HADITH :

1- Fait partie du bon comportement de rendre la pareille à celui qui fait preuve de bienfaisance, et il ne faut pas l’ignorer et le délaisser, car c’est une grossièreté et une stupidité.

2- Si on ne trouve aucun bien matériel pour récompenser le bienfaiteur, on doit tout de même invoquer en sa faveur et le remercier, et parmi les meilleures formes d’invocation et de remerciement figure la parole du Prophète (ﷺ) : « Qu’Allah te récompense par un bien [meilleur encore] ». [Meilleur encore car khayran (un bien) est ici un superlatif, donc le sens est : « Qu’Allah t’accorde ce qui sera meilleur encore que ce que tu m’as donné ». Et ainsi on aura amplement exprimé ses remerciements, d’une manière plus grande que celui qui dit simplement : « merci »(1)] Et le terme Khayr désigne les biens de ce monde et de l’au-delà.

3- Si un non musulman fait preuve de bienfaisance, on peut également lui adresser cette invocation, car fait partie du bien pour le non-musulman qu’il embrasse l’islam(2).

4- Le sens du Hadith est confirmé par la parole du Prophète (ﷺ) : « Si quelqu'un fait preuve de bienfaisance envers vous, et que vous ne trouvez pas de quoi lui rendre la pareille, invoquez en sa faveur jusqu'à ce que vous pensiez que cela est suffisant(3) ». Le Hadith ne convient pas à ce chapitre, mais il aurait dû être mentionné dans le chapitre du bon comportement(4)

📚**Source: [Boulough Al-Maram d'Al-Hafidh Ibn Hajar Al-ʿasqalânî avec les commentaire de cheikh ʿAbd Allah Al-Bassam agrémenté d'enseignement tirés des commentaires de cheikh Al-ʿUthaymin, Al-Fawzân, Ar-Râjihî. Authentification des hadiths et commentaire tirés des ouvrages de cheikh Al-Albani. Page 249-250 volume 3 (Éditions Tawbah)]**📚

(1) et (2) Sharh Bulûgh Al-Marâm, de cheikh Al-3Uthaymîn, Livre des serments et vœux pieux, cassette n• 2.

(3) Al-Irwâ' n• 1617.

(4) Al-Ifhâm de cheikh Ar-Râjihî 2/434.